

Lettre d'information du Comité stratégique du DLA en Provence - Alpes - Côte d'Azur

Septembre 2021

Actualités du Comité stratégique (CoSTRAT) Provence - Alpes - Côte d'Azur



Pour en savoir plus

[DLA - Régionales 2021 : Quels enjeux pour les acteurs de l'accompagnement ? \(Avisé, juin 2021\)](#)

En Provence - Alpes - Côte d'Azur, le CoSTRAT est composé de **cinq acteurs** : la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), la Banque des territoires (Groupe CDC), le Conseil régional, le Mouvement associatif et la Chambre régionale des entreprises d'économie sociale et solidaire (Cress).

La seconde réunion du CoSTRAT

La seconde réunion du CoSTRAT s'est déroulée le 3 juin 2021.

Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur :

- les dialogues de gestion DLA pour l'année 2021 ;
- l'agenda des comités de pilotage des financeurs du DLA ;
- l'installation du Comité d'orientation du DLA ;
- le projet de cartographie des structures d'accompagnement à l'ESS ;
- la proposition de lettre d'information du DLA.

• Dialogues de gestion DLA 2021

En région, les dialogues de gestion se sont déroulés dans une bonne ambiance de travail. Point d'alerte : les objectifs de plusieurs territoires n'ont pas été atteints, et ce pour la 5^{ème} année consécutive. Cela s'explique par le fait que les structures dans le besoin ne viennent pas d'elle-même s'inscrire aux programmes d'accompagnement.

C'est particulièrement le cas sur les territoires alpins, où les structures de l'ESS s'adressent directement aux opérateurs (Dreets, CDC...) plutôt qu'au DLA.

• Comité de pilotage des financeurs DLA

Le comité de pilotage du DLA permet aux financeurs du dispositif de faire le point sur l'état des consommations budgétaires. La prochaine réunion du comité est programmée à mi-septembre 2021, avant la tenue du prochain CoSTRAT.

• Comité d'orientation du DLA

Le Comité d'orientation a pour rôle d'alimenter le CoSTRAT en études sectorielles comme territoriales, en vue d'une prise de décision « *adaptée, concertée et sachante* » (S.Perraud, Dreets Paca). Cette instance fera office de guide dans la définition des priorités du CoSTRAT, en vue du programme d'activité 2022 du DLA. L'année 2021 sera consacrée à la définition des objectifs et des orientations du Comité, sa composition ainsi qu'à la présentation de quelques analyses. L'entité sera opérationnelle fin 2021.

La troisième réunion du CoSTRAT

La troisième réunion du CoSTRAT a eu lieu le 3 juin 2021 au CREPS Paca ; les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- Le déroulé de la réunion d'installation du Comité d'orientation (CO).
- La validation des propositions d'élargissement du CO.
- La validation des propositions d'axes de travail 2021 du CO.
- L'enveloppe territoriale complémentaire 2021.

● La réunion d'installation du CO

La réunion d'installation du CO a confirmé la présence d'une dynamique collaborative, d'une « envie de faire ensemble ». Toutefois, deux points de vigilances ont été soulevés :

- 1) Articuler correctement le CO et l'espace territorial du Comité d'appui (Comap).
- 2) Intégrer les travaux du CO dans le plan de charge de chaque participant et faciliter la co-construction.

La Cress et le Mouvement Associatif se sont portés volontaires pour animer les futurs premiers ateliers de travail DLA sur les thématiques du plan de relance (Cress) et de la transition écologique (LMA). Ils apporteront ressources, méthode et secrétariat aux participants, afin que la contribution au Comité d'orientation ne devienne pas une charge pour les opérateurs DLA.

● Élargissement du CO

Le CO a été élargi – pour ce qui est de son premier cercle - aux membres des Comap, aux OPCO, à l'UDES et aux représentants de coopératives.

● Axes de travail 2021 du CO

Les axes de travail retenus sont les suivants : plan de relance et transition écologique. Comme énoncé précédemment, la Cress se porte volontaire pour animer le groupe de travail sur le plan de relance ; le Mouvement associatif, celui sur la transition écologique. Concernant cette thématique, le Conseil régional sera étroitement associé au groupe de travail.

Les groupes de travail commenceront leurs travaux en septembre 2021. Ces instances ont pour objectif de dégager des pistes de travail et de les soumettre au CoSTRAT afin de préparer l'exercice 2022.

● L'enveloppe complémentaire 2021

En 2021, l'État a doté le DLA PACA d'une enveloppe supplémentaire de 119 000 €. Lors du CoSTRAT du 9 février 2021, en présence du pilote national du DLA Yann Joseau, la proposition faite était de reconduire l'enveloppe, soit pour soutenir les structures de l'ESS qui ont bénéficié d'UrgencESS ; soit pour aider les structures qui avaient besoin d'un accompagnement renforcé.

La Dreets et la Cress ont contractualisé via le DLA régional (qui détient cette enveloppe) avec deux objectifs : réaliser des accompagnements collectifs (3 sont déjà programmés) ; réaliser des accompagnements individuels (20 sont déjà programmés).

La Dreets ne souhaite pas que les opérateurs DLA mobilisent les fonds de cette enveloppe pour embaucher, de crainte qu'ils se retrouvent dans l'obligation de licencier par la suite. En région, le choix a été de favoriser l'accompagnement des structures de l'ESS en difficulté plutôt que d'augmenter la masse salariale des opérateurs DLA.

Chiffres-clés : activité générale du DLA en Provence – Alpes – Côte d'Azur

EENE – Convention débutant en 2021 (01/05/2021)

	Nombre de structures		
	Objectifs	Réalisé	
Offre de service interne			
Accueillies	80	68	85 %
Diagnostics partagés	35	37	106 %
Suivi post-ingénierie réalisé par le DLA	17		

	Nombre de structures			Nombre d'ingénieries		
	Objectifs	Réalisé		Objectifs	Réalisé	
Fonds d'Ingénieries						
Ingénieries individuelles dont Suivi post-ingénierie réalisé par un tiers	60	11	18 %	60	11	18 %
Ingénieries collectives	62			16		

	Nombre de structures		
	Objectifs	Réalisé	
Offre de service interne & Fonds d'ingénieries			
Structures accompagnées	189	40	21 %
Structures bénéficiaires d'un suivi post-ingénierie	59		

Actualités de l'Économie sociale et solidaire



Pour en savoir plus

[Entreprendre dans l'ESS – Les impacts de la crise sanitaire sur la création de projets dans l'ESS \(Avisé, juin 2021\)](#)

Les lauréats des PTCE

⇒ Lauréats PTCE !

Portraits d'acteurs de l'ESS

Géraldine ROGIER

(Chargée de mission DLA régional, Cress PACA)

• Mon parcours

Je dis souvent que j'ai eu deux vies professionnelles : j'ai d'abord été collaboratrice politique au niveau local, plus précisément conseillère technique sur les questions de cohésion sociale et d'ESS pour une communauté d'agglomération. Ma deuxième vie professionnelle s'est déroulée au Québec où j'ai été adjointe à la direction générale d'une association féministe (structure similaire au Planning familial mais avec des missions élargies : offre de soins de santé sur site...). Je suis investie dans le milieu associatif depuis mes seize ans.

• Mon action

Aujourd'hui, j'ai un poste de chargée de mission DLA Régional. Comme mes collègues dans les départements, mes missions sont d'accompagner des structures d'envergure régionale et d'animer le dispositif à l'échelon de la région. Le référentiel national de l'Avisé définit notre rôle mais il y a des spécificités régionales.

Mon rôle est donc d'

- 1. Accompagner les structures d'envergure régionale.**
- 2. Animer le dispositif en région et l'inscrire dans l'écosystème d'accompagnement de l'ESS.**
- 3. Animer le réseau des DLA départementaux.** Je sers de relai entre l'échelon national et les réalités départementales. Je facilite aussi l'échange de pratiques
- 4. Participer à un temps de co-construction, de professionnalisation et d'évaluation au niveau subrégional.** C'est un temps de travail réalisé en lien avec le national. Je participe à toutes les rencontres avec mes collègues des autres régions et à trois séminaires par an, où se rencontrent les DLA régionaux et les centres ressources nationaux du DLA.

• Les missions d'accompagnement

Les missions d'accompagnement sont partagées avec les DLA départementaux, qui y consacrent la totalité de leur activité. On accompagne les structures dites « d'utilité sociale », c'est-à-dire des structures employeuses du champ de l'ESS (95 % d'associations) dans leurs phases de développement.

Le DLA a vraiment vocation à accompagner les associations qui se développent. Dans ce cadre, nous avons la charge de produire un diagnostic partagé des structures qui viennent solliciter le DLA et de les accompagner dans leur globalité c'est-à-dire accompagner les équipes dirigeantes, la gouvernance, le personnel salarié. Le but est de travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des parties prenantes d'une structure. Le diagnostic porte sur la santé de la structure à un instant t0 (ce qu'elle fait, qui elle est, quel est son projet) et de voir où elle veut aller, quels changements elle souhaite mettre en œuvre... On est dans une posture d'accompagnement au changement.

Partant de ce constat, on dresse un parcours d'accompagnement pour que la structure aille du temps t0 au temps t1. On coordonne donc la mise en œuvre de ce parcours d'accompagnement. Certaines actions nécessitent une expertise spécifique conduite par des prestataires : consultants spécialistes des modèles économiques, RH/organisation interne, du soutien à la gouvernance interne, en stratégie et gestion de projet... Toutefois, l'accompagnement réalisé par le prestataire n'est qu'une partie de l'accompagnement au changement du DLA. En général, entre le moment où la structure s'adresse au DLA pour présenter sa problématique et solliciter assistance ; et le moment où l'on boucle l'accompagnement ; il peut se passer près d'un an.

Nous réalisons des accompagnements collectifs comme individuels. Certaines structures bénéficient des deux types d'accompagnement.

De mon côté, j'accompagne principalement des structures à rayonnement régional, c'est-à-dire des têtes de réseau ; contrairement à mes collègues de niveau départemental qui

travaillent directement avec des établissements, des petites structures locales.)

Comment les structures prennent connaissance du DLA ? Quels sont vos relais ?

Le DLA est le dispositif le plus connu en matière d'accompagnement à l'ESS par les dirigeants ou les administrateurs. Il y a aussi des prescriptions d'autres acteurs de l'accompagnement. Les structures qui accompagnent à la création sont pour le DLA de puissants relais de notre action sur les territoires. Par exemple : Inter-Made aide une structure à se lancer, la structure embauche, puis éprouve dans les années qui suivent des difficultés. La structure s'adresse à nouveau à Inter-Made, en retour cette dernière conseille de solliciter l'action du DLA.

D'où l'importance de ma mission d'inscription du DLA dans l'écosystème d'accompagnement régional. La vie d'association n'étant jamais linéaire, cette dernière est appuyée par tout un écosystème d'accompagnement. Pour mener à bien cette mission, nous avons besoin de bien

connaître les partenaires qui ont déjà accompagné les structures dans le cadre du DLA. Par exemple : dans la culture, à Marseille, les Têtes de l'Art ont des actions complémentaires au DLA, ce qui fait d'eux de très bons relais.

Concernant l'éligibilité de la structure au dispositif

Les chargés de missions vérifient que la structure est bien employeuse, et surtout que le DLA constitue le dispositif le plus adapté pour l'aider. Notre responsabilité est d'orienter au mieux la structure d'utilité sociale en fonction de la problématique identifiée. Pour ce faire, nous devons avoir une très bonne connaissance des dispositifs d'accompagnement en vigueur pour chaque secteur, et pour chaque thématique d'accompagnement.

C'est pourquoi, bénéficier d'une cartographie des acteurs d'accompagnement à l'ESS serait un support essentiel à notre pratique métier afin de maîtriser l'écosystème d'accompagnement en région et d'apporter des réponses adaptées besoins des structures.

Mounir AMRAOUI

(Responsable/Coordinateur DLA 06, France Active PACA)

• Mon parcours

J'ai une formation en économie et management des organisations, formation assez complète que j'ai suivie à Nice. C'est une formation très généraliste qui correspond bien à ce qu'est le DLA. **En gros, le DLA c'est un peu le généraliste qui renvoie vers le spécialiste.**

J'ai ensuite travaillé quelques mois pour un laboratoire d'idées (*think thank*) à Bruxelles, sur le thème de la solidarité. C'était une expérience intéressante mais assez éloignée de la réalité du terrain.

J'ai la particularité d'avoir travaillé dans le cadre du DLA au sein de deux structures différentes : l'association la Clé et France Active qui a une dimension nationale comme France Active, à partir de 2016. L'Avise m'a dit que j'étais la seule personne à avoir été dans cette situation inédite au sein du DLA.

La Clé était très portée sur la gouvernance des associations. France Active constitue une porte d'entrée plus financière, ce qui m'a permis de compléter mon bagage économie sociale et solidaire (ESS) en matière d'analyse, de diagnostic etc.

• L'environnement du DLA 06

Le DLA est un dispositif très intéressant mais fortement limité par le budget qui lui est affecté par ses financeurs. D'autres dispositifs ont plus de poids dans le champ de l'ESS, agissent sur des structures plus grosses ; le DLA se focalise quant à lui sur les petites structures employeuses d'utilité sociale. En fait, un grand nombre de structures s'adressent au DLA mais n'entrent pas dans son champ d'action ; on les renvoie donc vers les dispositifs adéquats.

La collaboration étant très fructueuse avec la DDETS-PP des Alpes-Maritimes, j'arrive à orienter assez rapidement les structures qui ne sont pas éligibles au DLA vers les services de l'État idoines. Dans le 06, on a une tendance très marquée : les petites structures associatives ont de plus en

plus de mal - la crise sanitaire n'aidant pas - à maintenir leurs emplois ; pour beaucoup, elles redeviennent des associations bénévoles. De ce fait, aujourd'hui dans le département, nous sommes en présence de grosses structures associatives qui reprennent une partie des activités des petites structures de l'ESS. Ce phénomène de recomposition/concentration porte atteinte à la variété du tissu associatif.

De plus, ces grosses structures ne sont pas la cible du DLA ; le dispositif n'étant pas calibré pour leur porter appui

La gestion de la masse salariale est un enjeu majeur pour les associations car ce poste peut représenter jusqu'à 90 % du budget total ! Or, j'observe **deux principaux profils de dirigeants de l'ESS** :

- **Les militant.e.s** : Ils sont très investis dans leur activité, mais sont souvent rétifs à faire évoluer leur modèle économique, à diversifier leurs financements.
- **Ceux qui s'adaptent** : structures, parfois très petites, qui se démènent pour trouver des financements, avec pour objectif de tendre à l'autofinancement.

Néanmoins, cette dichotomie est de moins en moins marquée : les directions d'associations ont de plus en plus tendance à se montrer favorables à la diversification des financements ; c'est quelque chose qui commence à entrer dans les esprits.

• Mon action

Mon travail colle à ce qui est présent dans le **cadre d'action national du DLA**, qui est la « bible » de chaque chargé de mission du dispositif dans les territoires.

J'ai plusieurs missions :

- **L'accompagnement** : Il faut entendre ici accompagnement au sens large. Cela va de l'accueil, à la phase de diagnostic, à l'étape d'ingénierie, d'accompagnement, de bilan et enfin de suivi post-accompagnement. Sur l'étape d'ingénierie, le DLA fait office de « médecin généraliste » : une fois les différents enjeux identifiés, on réoriente la structure vers un spécialiste, un expert. Dans ce cadre, on applique ce que l'on appelle une ingénierie individuelle, où l'on mobilise une prestation via notre fonds d'ingénierie (phase d'accompagnement avec les prestataires). Ce fonds est constitué d'encours financiers des pouvoirs publics (Banque des Territoires...).

- **L'étape bilan du DLA** prend la forme d'une séance de restitution où sont présentés les travaux effectués par le cabinet prestataire. 6 à 9 mois après, la phase de suivi post-accompagnement - étape essentielle au processus - permet de reprendre contact avec la structure bénéficiaire et de voir comment la structure a mis en place, ou pas, les recommandations émises par le prestataire. Entre la première phase (accueil) et la dernière (suivi), il peut facilement s'écouler un 1 an, voire un peu plus.
- **Le travail sur le parcours d'accompagnement de la structure** : Cette mission est une nouvelle demande de l'échelon national du DLA. Nous ne sommes plus dans un côté « one-shot » si j'ose dire : on vous accompagne puis « merci au revoir ». L'idée générale étant d'avoir une meilleure connaissance de l'écosystème d'accompagnement à l'ESS, afin de mobiliser les ressources présentes sur les territoires en vue de la construction de parcours d'accompagnement globaux, notamment hors champ d'action du dispositif

Le chargé de mission DLA est souvent pris en tenaille entre différentes temporalités : administrative (conventionnement du DLA etc.), celle des structures qui souhaitent être accompagnées, et la nôtre.

Focus : le Comité d'appui DLA

C'est l'instance où les chargés de mission DLA présentent leurs dossiers visés par un accompagnement auprès de plusieurs partenaires, comme : les banques, la DDCS, des collectivités territoriales, des réseaux de bénévolat de compétences (exemple : Axpérience), la CAF et bien d'autres. Au Total, on a une trentaine de partenaires qui participent aux comités d'appui (pour mieux articuler l'intervention du DLA), le chargé de mission entre en contact avec ce dernier pour l'inviter.

Le DLA est un dispositif qui rencontre des difficultés dans sa mise en œuvre, principalement liées aux temporalités, problèmes d'agenda des parties prenantes. **Si on sait quand un DLA commence, on ne sait pas toujours quand il finit**, même hors contexte sanitaire. Le DLA est souvent amené à actualiser, apporter des correctifs au cahier des charges : entre la phase de diagnostic et la phase d'accompagnement, les choses bougent très souvent. Dans le 06, le DLA essaie de faire preuve de flexibilité autant que faire se peut, notamment pour éviter de mettre en difficultés les prestataires ; situation qui mettrait in fine tout le monde en difficultés. Notre rôle consiste donc à paver la route du

consultant pour qu'il puisse intervenir directement et efficacement, avec un nombre de jours dédiés à l'accompagnement très concis.

Dans le 06, s'il arrive ne pas respecter le rétroplanning initialement fixé avec les partenaires, on arrive bien à articuler accompagnement DLA et travail sur le parcours d'accompagnement. La structure arrive souvent à bénéficier du double dispositif, du type : accompagnement DLA et Zoom RH (OPCO). Par exemple, on a mobilisé le réseau de bénévolat de compétences local AXPérience sur la communication auprès d'une association à la suite de l'intervention du DLA. On profite aussi souvent de l'étape bilan du DLA pour inviter le partenaire, afin qu'il puisse voir ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire.

Il arrive que le DLA conçoive de beaux parcours d'accompagnement, mais que nous soyons bloqués, freinés par les événements qui font l'actualité et la temporalité de chacun. Le travail sur le parcours d'accompagnement ne concerne pas toutes nos ingénieries, mais bien 10 à 15 % d'entre elles. À l'avenir, nous avons pour objectif de monter cette part à 20 % - 25 %.

Les éléments présentés jusqu'ici font référence à nos **accompagnements individuels**, quand une structure sollicite directement le DLA.

On dispense aussi des **accompagnements collectifs**, au rythme de 3 par an. Ces accompagnements ont trait à :

- des **thématiques transversales** qui peuvent concerner plusieurs associations ;
- un **enjeu sectoriel** qui concerne un groupe d'associations (Exemple : les entreprises adaptées, les structures d'insertion par l'activité économique...);
- un **territoire**. Par exemple : la communauté d'agglomération du pays de Grasse qui sollicite le DLA pour aider les associations présentes sur son territoire, sur un enjeu identifié ou une thématique donnée.

Chaque année, le DLA 06, lors du premier comité d'appui, sollicite les collectivités territoriales (CT) pour qu'elles fassent des remontées ; nous demandons à ces acteurs de faire passer des questionnaires d'enquête, relatifs aux besoins en accompagnements, aux associations qui se trouvent sur leur territoire. Ce procédé permet d'identifier des enjeux transversaux pour élaborer des programmes d'accompagnement collectifs. Nous nous rapprochons aussi

des têtes de réseau : Cette année, j'ai fait une double enquête adressée aux associations culturelles et sportives : j'ai eu 70 retours. Je suis passé par les CT, pour le sport par le CDOS, la DDOS...

Une particularité du DLA 06 : nous travaillons bien avec **les banques**, qui sont mes meilleurs prescripteurs. Sur chaque comité d'appui, on a toujours 3 ou 4 banques qui y participent ; les banques font preuve d'une grande réactivité, c'est un type d'acteur qui prend rapidement contact par téléphone. Ce sont de très bons partenaires, très investis, qui semblent avoir compris la mécanique du DLA. Je pense qu'ils doivent voir le DLA comme **un mécanisme de sécurisation** de leurs financements, une forme de garantie. Quand il y a un problème dans les bilans financiers des structures, les banques m'appellent et nous entamons un dialogue pour trouver une solution, chercher des explications etc. Le dialogue est moins formel avec la banque, ce qui permet une prescription plus rapide pour le bénéficiaire. En toute logique, ces dossiers sont très axés sur la thématique d'accompagnement au modèle économique et financier. C'est une particularité que le DLA 06 cherche vraiment à entretenir.

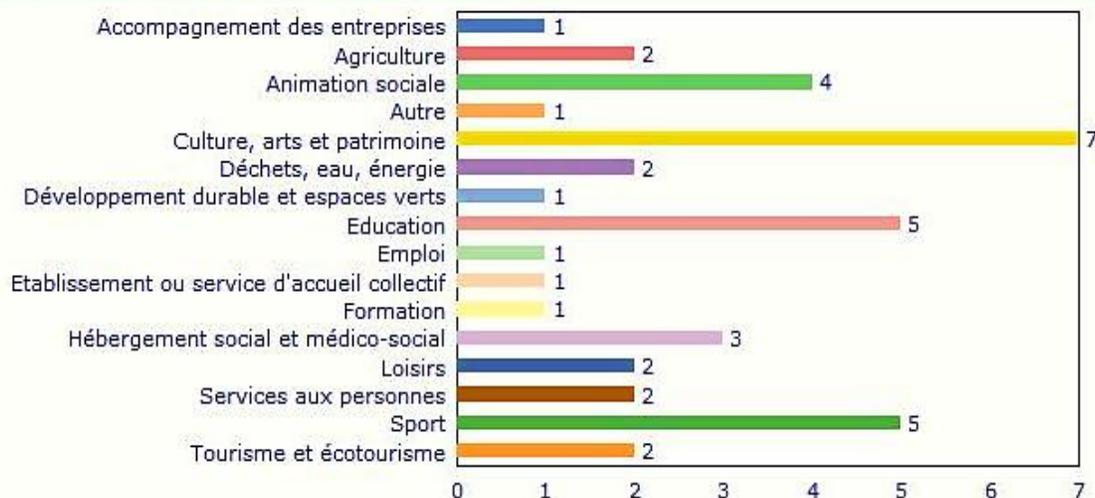
Aux premiers abords, ce que nous proposons n'apparaît pas comme tangible, concret. C'est un problème, car cela fait que seules les structures qui nous connaissent déjà sollicitent notre appui.

Avant la crise sanitaire, le 31 décembre 2019, le DLA avait fait un événement promotionnel pour améliorer la visibilité, la lisibilité même, de notre offre de service auprès des structures de l'ESS. J'ai proposé qu'une directrice de structure ayant bénéficié de l'accompagnement DLA y fasse un retour d'expérience.

À mon sens, le témoignage, la parole d'acteur est la meilleure publicité, la meilleure campagne de communication pour le DLA. 2019 a donc constitué une bascule pour le DLA 06, depuis on observe un **taux de renouvellement des structures de l'ordre de 90 %**. Pourtant, j'évite de trop communiquer sur le dispositif, n'ayant pas les moyens à mettre en face d'une campagne de communication trop large : **le DLA ne pouvant accompagner qu'une douzaine de structures en régime d'accompagnement individuel**. Par ailleurs, de façon très informelle, j'essaie de faire en sorte que les nouvelles structures accompagnées soient des ambassadrices du dispositif. C'est quelque chose qui marche bien.

En 2020, dans le département des Alpes-Maritimes, les structures accompagnées par le DLA relevaient en premier lieu des secteurs suivants : **Culture, arts et patrimoine, Education, Sport et Animation sociale.**

Structures Accueillies, par Secteur d'Activité



Informations diverses & sites ressources

- **Conditions de reprise des activités associatives par secteur, mis à jour au 26.05.2021**, à consulter [ici](#).
- **Chèque France Num – Aide financière aux TPE sur les dépenses pour la numérisation**, à consulter [ici](#).
- **Lancement d'IMPACT – une plateforme dédiée aux données ESG des entreprises**, à consulter [ici](#).
- **La plateforme BOSS – le Bulletin officiel de la Sécurité sociale (BOSS) est en ligne**, à consulter [ici](#).
- **Recensement des aides régionales en faveur de l'ESS (non exhaustif)**, à consulter dans le Drive mega [ici](#).
- **Rapport interministériel sur l'adaptation des logements, des villes, des mobilités et des territoires à la transition démographique**, à consulter dans le Drive mega [ici](#).

Les appels à projet

- **France Relance : les appels à projets au bénéfice de l'ESS**, à consulter régulièrement [ici](#).
Pour information : L'appel à projets pour les « quartiers culturels créatifs » a été publié.
- **Appels à projet recensés par la Cress PACA**, à consulter régulièrement [ici](#).
- **Appels à projet de la fondation SNCF**
Thématique : Éducation à l'environnement, cliquer [ici](#)
Deadline : 11 juin 2021
Le règlement est accessible en ligne, cliquez [ici](#).
- **AMI « Leviers pour la mobilisation » de l'Office français de la Biodiversité**
Thématique : Biodiversité
Contact : contact.ami-assos2021@ofb.gouv.fr
Deadline : 20 juin 2021 - Pour soumettre votre candidature, cliquez [ici](#).
- **Appels à projet des fondations Terre de Liens et Léa Nature/Jardin BIO**
Thématique : Environnement
Deadline : 30 juin 2021 - Pour soumettre votre candidature, cliquez [ici](#).

- **Appels à projet Impact JO 2024**
Thématique : Sport
Deadline : 2 juillet 2021 (pour associations)
Pour soumettre votre candidature, cliquez [ici](#).
- **Appels à projet de La Fondation de France**
Thématique : Handicap
Contact : projets@fdf.org,
ou appeler le 01 85 53 13 66.
Deadline : 7 juillet - Pour soumettre votre candidature,
cliquez [ici](#).
- **Appels à projet du Fonds de dotation Qualitel**
Thématique : Logement
Contact : m.perrusset@qualitel.org
Deadline : 15 juillet 2021 - Pour soumettre votre
candidature, cliquez [ici](#).
- **Appels à projet Région Sud – COP Santé**
Thématique : Santé
Contact : Sonia Tebbakh : stebbakh@maregionsud.fr
Deadline : 30 juillet 2021 - Pour soumettre votre
candidature, cliquez [ici](#).